

Ordonnance
portant introduction de la directive (UE) 2016/680 relative à la protection
des données à caractère personnel (OiDPD)

Modification du 23.08.2023

Acte(s) législatif(s) de la présente publication :

Nouveau : –

Modifié(s) : **152.043**

Abrogé(s) : –

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,
sur proposition de la Direction de l'intérieur et de la justice,
arrête:

I.

L'acte législatif [152.043](#) intitulé Ordonnance portant introduction de la directive (UE) 2016/680 relative à la protection des données à caractère personnel du 04.07.2018 (OiDPD) (état au 01.09.2018) est modifié comme suit:

Art. 13 al. 1 (mod.)

¹ La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} septembre 2018. Sa validité est limitée au 31 août 2026.

II.

Aucune modification d'autres actes.

III.

Aucune abrogation d'autres actes.

IV.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

Berne, le 23 août 2023

Au nom du Conseil-exécutif,
le président: Müller
le chancelier: Auer